

# ALTER EGO : UNE PROTECTION SUPÉRIEURE

**Le régime d'assurance collective Alter ego couvre la majorité des membres de la CSQ. Il comprend un régime d'assurance maladie, de soins dentaires et d'assurance vie ainsi qu'un régime d'assurance salaire de longue durée. Il est conçu pour offrir une protection accrue aux membres qui vivent des situations précaires ou qui se trouvent en situation de vulnérabilité.**

## Régime d'assurance maladie

- Il n'y a aucune franchise applicable sur le régime d'assurance maladie.
- Le régime offre une couverture étendue, plus généreuse que celle du régime public d'assurance médicaments.
- Sa grande souplesse vous permet de l'adapter à vos besoins grâce à quatre regroupements complémentaires facultatifs. Vous choisissez ceux qui conviennent à votre réalité.
- Ces protections supplémentaires incluent de nombreux services de professionnelles et professionnels de la santé, une assurance voyage avec assistance et assurance annulation, entre autres.
- Les soins dentaires ne sont pas inclus dans la couverture de base obligatoire, ce qui laisse la possibilité de les ajouter au besoin.

## Régime d'assurance vie

- Une couverture obligatoire de 10 000 \$ est prévue pour la personne adhérente.
- Un régime facultatif d'assurance vie pour la personne adhérente et ses personnes à charge est également offert à faible coût.
- Le coût de la prime d'assurance vie n'est pas influencé par le salaire. Il est établi uniquement en fonction de l'âge de la personne adhérente.

## Régime d'assurance salaire de longue durée

- Ce régime comporte un avantage incomparable : en cas d'invalidité de longue durée, vous bénéficiez d'une protection jusqu'à 65 ans si vous êtes incapable d'exercer les tâches habituelles de votre emploi d'origine.

Le régime Alter ego a été pensé pour répondre aux besoins particuliers des membres qui vivent des situations difficiles.

### Important à savoir

Certaines conventions collectives prévoient un autre régime d'assurance collective. C'est le cas notamment pour quelques groupes hors loi 37 et affiliés à la Fédération des intervenantes en petite enfance du Québec (FIPEQ-CSQ).

À la CSQ, une équipe – composée de conseillères, de conseillers et d'une technicienne ou d'un technicien – s'occupe spécifiquement des dossiers d'assurance et offre une assistance en cas de problème.

alter ego